LES VICISSITUDES D'UN *STATICE*, par **M. Ernest MALINVAUD**.

Le *Statice* litigieux dont M. Daveau avait envoyé à la Société de nombreux échantillons distribués aux membres présents dans la dernière séance m'avait été communiqué, il y a quinze ans, par M. Lombard-Dumas, et le débat dont il est l'objet ne pouvait me laisser indifférent. Il ne sera pas inutile de rappeler la suite donnée à la communication de notre confrère du Gard. Je me souvenais d'avoir rapporté la plante au *Statice virgata* après l'avoir comparée avec les échantillons de cette espèce que renferme l'herbier de la Société, puis de l'avoir soumise à l'examen de notre regretté confrère, Paul Maury, qui venait de passer sa thèse de docteur ès sciences sur la famille des Plombaginacées (1); mais, n'ayant plus présents à l'esprit les termes de la correspondance échangée à ce propos, j'ai dû faire appel à la complaisance de M. Lombard-Dumas, dont j'ai reçu aujourd'hui même la copie de ce que je lui écrivais à cette époque en lui transmettant, à l'appui de mon opinion personnelle, la Note que m'avait remise Paul Maury. Voici ces deux documents :

A M. LOMBARD-DUMAS, A SOMMIÈRES : « ... Cher Monsieur, M. Maury, à la première vue de votre *Statice* de Palavas, pensait qu'il était différent du *virgata*. Le port, en effet, donne cette impression. L'examen comparatif qu'il a bien voulu faire lui a montré que les différences ne portaient pas sur les caractères essentiels. Je vous envoie son billet et la note qui accompagnait l'échantillon. Cet avis confirmant le mien et appuyé sur un examen complet peut être considéré comme un jugement définitif. Votre plante est un *Statice virgata* forme *prostrata*... Paris, 31 mai 1887. (E. MALINVAUD.)

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE EN MAI 1887 A M. MALINVAUD PAR M. PAUL MAURY SUR LE *Statice* DE PALAVAS. — C'est évidemment, pour moi, le *Statice virgata* Willd. Après un examen comparatif de cet échantillon avec les nombreux spécimens de l'Herbier du Muséum, il ne me paraît guère possible d'arriver à une autre conclusion. Je ne crois même pas qu'on puisse regarder cette plante comme une variété du *S. virgata*; en effet, la seule différence qu'elle me paraisse présenter avec le type, c'est la dimension des feuilles. Or cette petite dimension se retrouve fréquemment dans nombre d'échantillons incontestablement rapportés à la forme type; enfin je ne trouve aucun autre caractère différentiel dans la forme de l'inflorescence ou dans celle des bractées. (P. MAURY.)

(1) Ce Mémoire a été analysé dans le Bulletin, t. XXXIII (1886), *Rev. bibl.*, p. 214.

L'expression « jugement définitif » dont je me servais, il y a quinze ans, marquait de ma part une confiance prématurée que l'avenir n'a pas justifiée. Voici, en effet, la chronologie des changements apportés dans l'état civil de notre *Statice* :

1846. *Statice oleæfolia* Pourr. (*S. virgata* W.). sec. Delile?
1879. *S. minuta* L. — Szpregiewski.
1885. *S. minuta* L. — Timbal-Lagrave (in litt.).
1886. *S. bellidifolia* Gn. — Loret (1).
1887. *S. virgata* W. — Barrandon, Maury, Malinvaud.
1887. *S. Delilei* Aubouy, sp. nov. [Société helvétique, 1888 ; Ass. fr. avancem. sciences, 18e session (Paris), 1re partie, p. 300 (2); Société Rochelaise, 1893]. — (= *S. virgata* × *Girardiana*? Aubouy *recentius*).
1894. *S. Tremolsii* Rouy (3) *prius*, in *Bull. Soc. bot. de Fr.*, t. XLI (1894), p. 325.
1902. *S. minuta* L. — Gagnepain.
1902. *S. Tremolsii* var. *Delilei* Rouy *recentius*.

Je crois pouvoir conjecturer, sans manquer à l'équité et en me rangeant d'ailleurs moi-même parmi ceux auxquels s'applique mon observation, que la plupart des botanistes dont le jugement est ci-

(1) C'est probablement à la même plante que se rapporte la note suivante d'Henri Loret (*Flore de Montpellier*, 2e éd., 1886, p. 402) :

Un étudiant de Montpellier, M. Szpregiewski, confondant un fragment de *Statice bellidifolia* trouvé sur la plage de Palavas, le 1er décembre 1878, avec le *S. minuta* L., s'est empressé de signaler cette dernière espèce comme une nouveauté oubliée dans la *Flore de Montpellier* (voy. *Bull. Soc. d'Hist. natur. de Nîmes*, janvier 1879, 19). En croyant établir ainsi une omission de notre Flore, il n'a fait que prouver son impéritie personnelle.

L'observation peu indulgente de Loret se retourne aujourd'hui contre lui.

(2) Voici la note publiée par M. Aubouy :

Sur une Statice des environs de Palavas. — M. Aubouy parle d'une Statice qu'il croit nouvelle et à laquelle il donne le nom de *Statice Delilei.* C'est une plante intermédiaire entre le *S. minuta* et le *S. virgata*, mais elle diffère de l'une et de l'autre par des caractères parfaitement tranchés. On la trouve en petite quantité dans les terrains salés près du cimetière à Palavas-les-Flots (Hérault). On ne la rencontre sur aucun autre point du littoral

(3) En 1894, M. Rouy ne distinguait pas, comme variété, le *Statice* de Palavas du type de son *S. Tremolsii.*

dessus rapporté s'étaient bornés à un examen plus ou moins sommaire des caractères extérieurs de la plante. Parmi les opinions émises, et mon insistance sur ce point est l'objet principal de la présente Note, celle de Paul Maury tirait une importance particulière de son savoir et de son expérience de monographe, ainsi que du fait d'une analyse approfondie qui avait compris les caractères anatomiques ; ceux-ci ont une valeur le plus souvent décisive dans les cas litigieux analogues à celui de notre *Statice*. La détermination à laquelle j'étais arrivé avait précédé le travail de Paul Maury, et je n'ai pu que me féliciter, sans m'en exagérer le mérite, qu'elle ait été confirmée par un savant spécialiste, dont j'ai volontiers saisi l'occasion de rappeler ici le sympathique souvenir.

Nous ajouterons une courte remarque :

Quelques floristes ont essayé, dans ces dernières années, d'un système de réunion des espèces dont la généralisation, encore fort hypothétique, modifierait singulièrement les principes admis jusqu'à ce jour en matière de classification et de hiérarchie des groupes. Par exemple, tous les *Daucus* de la flore française formeraient désormais une espèce unique : *Daucus communis*. Si l'on appliquait une synthèse analogue dans le genre *Statice*, le nombre des espèces y serait considérablement réduit ; notamment on ne manquerait pas de réunir les *Statice virgata* et *minuta*, entraînant eux-mêmes leurs formes affines dans cette fusion.

Quant au *Statice* si discuté de Palavas, les résultats de la culture expérimentale du Jardin botanique de Montpellier feront peut-être cesser l'incertitude dont il est l'objet. *Adhuc sub judice lis est* (1).

M. Rouy répète ce qu'il a dit à l'avant-dernière séance au sujet du *Statice* de Palavas (*S. Tremolsii* Rouy var. *Delilei*), en exposant à nouveau les caractères différentiels de premier ordre, à son avis, qui le séparent autant du *S. virgata* Willd. que du *S. minuta* L. « En 1889, ajoute M. Rouy, le *S. Tremolsii* n'avait pas été décrit, ni les localités de la Catalogne

(1) Les probabilités nous paraissent être, jusqu'à plus ample informé, en faveur soit d'une simple variété ou forme de *Statice virgata*, soit d'une production hybride conformément à l'opinion de M. Aubouy. (Ern. M.)

et des Pyrénées-Orientales signalées, en sorte que Maury n'avait pas pu comparer la plante de Palavas à celle des rochers de la côte roussillonnaise ou espagnole. Mais l'opinion de ce regretté botaniste considérant la plante de Palavas comme une simple variété du *Statice virgata* ne saurait être actuellement considérée comme fondée; *a fortiori* l'avis, émis par M. Malinvaud, que l'on puisse englober les *S. minuta* L. et *virgata* Willd., si essentiellement différents, en une seule et même espèce, ne paraît que bien difficilement acceptable, quelque ampleur que l'on veuille donner à la conception du type spécifique. Le cas n'est pas du tout le même ici que pour le *Daucus communis* Rouy et Camus. »

M. Malinvaud fait, au nom de M. Dumée et au sien, la communication suivante :

LES *CORYDALIS LUTEA* DC. ET *OCHROLEUCA* Koch DANS LA FLORE FRANÇAISE; par MM. Paul DUMÉE et Ernest MALINVAUD.

1. Le *Corydalis ochroleuca* en Seine-et-Marne.

Les *Corydalis lutea* et *ochroleuca* étaient beaucoup plus cultivés naguère que de nos jours dans les parcs et les jardins. Sans continuer à leur donner des soins, on les a souvent abandonnés à eux-mêmes, et ils se retrouvent assez fréquemment au voisinage des habitations. Le *Corydalis lutea* a même été signalé, sur divers points de la France, comme offrant les apparences d'une complète naturalisation. Il n'en est pas de même du *C. ochroleuca*, dont nous ne croyons pas que l'existence à l'état subspontané ait été précédemment indiquée dans notre pays. Or, depuis plusieurs années, sans qu'on puisse remonter, même approximativement, à l'époque de son introduction, le *Corydalis ochroleuca* tapisse, sur un espace de 20 mètres environ, les murs cimentés de la rivière du Grand-Morin, à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne). D'après les renseignements recueillis dans la localité, cette plante n'y serait pas cultivée actuellement dans les jardins, où seulement on rencontre çà et là sa congénère *lutea*. On peut donc voir dans la